



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°5
Réunion du 01 octobre 2026

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD) – BORDET (CD)

Assistent : M. FOFANA

Excusé(e)s : Mme LOMON / Mlle LE MOEL (ALTERNANTE)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.

SEMAINE du 18/09/2026 au 01/10/2026

Dossier N°65	25/09/2026	500561	NANTERRE ES	Demande d'engagement d'une équipe U15F à 11	La 3CD prend note et engage leur équipe U15F à 11
Dossier N°66	28/09/2026	512078	MALAKPOFF USM	Nous informe du désengagement de leur équipe U12 Poule J	La 3CD prend note du désengagement de leur équipe U12 Poule J Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 150€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°67	28/09/2026	551497	COURBEVOIE SF	Doublon de match en U18F D1 : Coupe Nike Féminine du 03/10/2026 - n°79694445 PIERREFITTE F.C. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 U18F D1 du 03/10/2026 - n°79706822 COURBEVOIE SPORTS 1 / PARIS SO COEUR 2	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 31/10/2026 : U18F D1 du 31/10/2026 - n°79706822 COURBEVOIE SPORTS 1 / PARIS SO COEUR 2
Dossier N°68	24/09/2026	850456	CHATILLON FOOT EN SALLE	Doublon de match en Futsal D1 : Coupe Nationale Futsal du 01/10/2026 - n°79347441 CHATILLON FOOT SALLE 1 / MSF 1 Futsal D1 du 01/10/2026 - n°78782369 CHATILLON FOOT SALLE 1 / SURESNES FUTSAL 1	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission : Futsal D1 - n°78782369 CHATILLON FOOT SALLE 1 / SURESNES FUTSAL 1
Dossier N°70	28/09/2026	551497	COURBEVOIE SF	Demande de report : Anciens 45 à 8 Poule B du 04/10/2026 - n°79709300 COURBEVOIE SPORTS 4 / ISSY FC 4	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission : Anciens 45 à 8 Poule B - n°79709300 COURBEVOIE SPORTS 4 / ISSY FC 4

Dossier N°71	24/09/2026	500638	VILLENEUVE LA GARENNE	Demande d'engagement d'une équipe supplémentaire en U13F	La 3CD vous informe ne pouvoir répondre favorablement à votre demande pour le moment. Néanmoins, si une place se libère, nous reviendrons vers vous.
Dossier N°72	28/09/2026	539013	RACING CFF	Demande d'engagement d'une équipe supplémentaire en U11F et U13F	La 3CD vous informe ne pouvoir répondre favorablement à votre demande pour le moment. Néanmoins, si une place se libère, nous reviendrons vers vous.
Dossier N°73	24/09/2026		Sceaux Athletic Club	Demande d'engagement d'une équipe en Séniors D5	La 3CD vous informe ne pouvoir répondre favorablement à votre demande pour le moment. Néanmoins, si une place se libère, nous reviendrons vers vous.
Dossier N°74	01/10/2026		3CD	Calendrier U13 à 11	Suite aux différents retours des clubs, nous demandant la possibilité de faire une seule poule au lieu de 2, La 3CD vous informe qu'elle a réajusté le calendrier en une seule poule. La 3CD reste en attente de vos retours, si besoin, concernant les dates, les horaires, installations et alternances.
Dossier N°75	02/10/2026		3CD	Forfait non avisé de Fontenay Aux Roses : U16D4 du 27/09/2026 - n° 55861065 FONTENAY AUX ROSES 1 / NANTERRE AJSC 1	FONTENAY AUX ROSES 1 : -1 Point (0 but) NANTERRE AJSC 1 : 3 points (5 buts) 1 er Forfait non avisé de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais Officiel
Dossier N°76	02/10/2026		3CD	Forfait non avisé de BAGNEUX COM 2 : Séniors D3 du 27/09/2026 - n° 55747175 RUEIL MALMAISON FC 2 / BAGNEUX COM 2	RUEIL MALMAISON FC 2 : 3 points (5 buts) BAGNEUX COM 2 : -1 Point (0 but) 1 er Forfait non avisé de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais Officiels
Dossier N°77	02/10/2026		3CD	Doublon de match en U18F : Coupe Nike Féminine du 03/10/2026 - n°79694564 SEVRES F.C. 92 1 / EVRY F.C. 1 U18F D1 du 03/10/2026 - n°79706820 SEVRES F.C. 92 1 / GARCHES VAUCR 1	Etant donné qu'il y'a un match de coupe prioritaire, La 3CD décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure fixée par la commission : U18F D1 - n°79706820 SEVRES F.C. 92 1 / GARCHES VAUCR 1

Dossier N°78	02/10/2026		3CD	Doublon de match en Séniors F : Coupe de France Féminine du 03/10/2026 - n°79693967 AULNAY F.C. 1 / CLICHY S/SEINE U.S. 1 Séniors F D1 du 03/10/2026 - n°78781900 PARIS SO COEUR 2 / CLICHY S/SEINE U.S. 1	Etant donné qu'il y'a un match de coupe prioritaire, La 3CD décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure fixée par la commission : Séniors F D1 - n°78781900 PARIS SO COEUR 2 / CLICHY S/SEINE U.S. 1
Dossier N°79	02/10/2026		3CD	Doublon de match en Séniors F : Coupe de France Féminine du 03/10/2026 - n°79694093 CERGY PONTOISE FC 1 / NEUILLY O. 1 Séniors F D1 du 03/10/2026 - n°78781903 NEUILLY O. 1 / CSM CLAMART FOOT 1	Etant donné qu'il y'a un match de coupe prioritaire, La 3CD décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure fixée par la commission : Séniors F D1 - n°78781903 NEUILLY O. 1 / CSM CLAMART FOOT 1
Dossier N°80	02/10/2026		3CD	Report match : Anciens 45 à 8 du 04/10/2026 - n°79709299 RUEIL ABEILLE 2 / SURESNES J.S. 3	La 3CD décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure fixée par la commission : Anciens 45 à 8 - n°79709299 RUEIL ABEILLE 2 / SURESNES J.S. 3
Dossier N°81	02/10/2026		3CD	Report match : Futsal D2 du 03/10/2026 - n°78782414 CLICHY FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 3	La 3CD décide de reporter cette rencontre au 10/10/2026 : Futsal D2 du 10/10/2026 - n°78782414 CLICHY FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 3
Dossier N°83	02/10/2026	523265	GENNEVILLIERS CSM	Forfait avisé hors délais de GENNEVILLIERS : CDM D1 du 04/10/2026 - n° 55829667 AS ARARAT ISSY 5 /GENNEVILLIERS CSM 5	AS ARARAT ISSY 5 : 3 points (5 buts) GENNEVILLIERS CSM 5 : -1 Point (0 but) 1 er Forfait avisé hors délais de l'équipe de GENNEVILLIERS CSM 5 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°84	30/09/2026	519111	FONTENAY AUX ROSES	Demande de report, suite à un arrêté municipal de la mairie de Fontenay : Anciens D5 du 04/10/2026 - n°55802250 FONTENAY AUX ROSES 2 /ANTONY FOOT EVOLUTIO 2	La 3CD décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure fixée par la commission : Anciens D5 - n°55802250 FONTENAY AUX ROSES 2 /ANTONY FOOT EVOLUTIO 2

Dossier N°85	01/10/2026	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé de BAGNEUX COM : U13F du 03/10/2026 - n° 79700572 CSM CLAMART FOOT 1 / BAGNEUX COM 1	1 er Forfait avisé de l'équipe U13F de BAGNEUX COM
Dossier N°86	30/09/2026	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé de BAGNEUX COM : U18F D1 du 03/10/2026 - n° 79706817 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / BAGNEUX COM 1	CLICHY S/SEINE U.S. 1 : 3 points (5 buts) BAGNEUX COM 1 : -1 Point (0 but) 1 er Forfait avisé de l'équipe U18FD1 de BAGNEUX COM
Dossier N°87	30/09/2026	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé de BAGNEUX COM : U15F D1 du 03/10/2026 - n° 55870298 BOULOGNE BIL. AC 1 /BAGNEUX COM 1	BOULOGNE BIL. AC 1 : 3 points (5 buts) BAGNEUX COM 1 : -1 Point (0 but) 1 er Forfait avisé de l'équipe U15FD1 de BAGNEUX COM
Dossier N°88	02/10/2026	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais de CHATILLONNAIS SCM 2 : U11 Poule Q du 03/10/2026 - n° 79698408 CHATILLONNAIS SCM 2 /ANTONY FOOT EVOLUTIO 1	1 er Forfait avisé hors délais de l'équipe U11 Poule Q de CHATILLONNAIS SCM 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°89	02/10/2026		3CD	Demande de report : Futsal D2 – n°78782415 NANTERRE ES 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 2	La 3CD vous informe que cette rencontre ci-dessous est reportée à une date ultérieure fixée par la commission, Futsal D2 – n°78782415 NANTERRE ES 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 2
Dossier N°90	02/10/2026	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais de CHATILLONNAIS SCM 1 : U10 Poule M du 03/10/2026 - n° 79696757 BAGNEUX COM 1 /CHATILLONNAIS SCM 1	1 er Forfait avisé hors délais de l'équipe U10 Poule M de CHATILLONNAIS SCM 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°91	02/10/2026	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais de CHATILLONNAIS SCM 1 : U18 D3 du 04/10/2026 - n°79636651 CHATILLONNAIS SCM 2 /PUTEUX CSM 2	CHATILLONNAIS SCM 2 : -1 Point (0 but) PUTEUX CSM 2 : 3 points (5 buts) 1 er Forfait non avisé de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
SEN D5	Poule A	27/09/2026	55863700	2	Csm Clamart Foot	2	Ef Jean Mendez
U16 D5	Poule B	26/09/2026	78780289	21	Chatillonnais Scm	23	Antony Foot Evolutio
ANC D4	Poule Unique	27/09/2026	55829807	31	F.U. 92	32	Csm Clamart Foot
U15F D1	Poule B	26/09/2026	55870348	2	Rueil Malmaison Fc	1	Nanterre Es

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 1
Réunion du 01 Octobre 2026

Animateur : M. G. DELORME

Présent(e)s : M. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

IMPORTANT

REUNION DE MISE A JOUR SUR LE LOGICIEL F.M.I. 5.0.19

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2026 DE 18H30 A 20H EN VISIO

LE LEIN VOUS SERA TRANSMIS D'ICI LA FN DE LA SEMAINE

I. Les Consignes de mises à jour de la F.M.I.

1. Version disponible

WebApp FMI

Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe avant le jour J
Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur
Code d'accès
Type de profil

Profil

Gestionnaire ☒ Inactif

Organisation ☒
Licence ☒
Éducateur ☒
Compétiteur ☒
Joueur Nébuteux ☐
Centre de formation ☐
Projet Club ☐
D.N.C.G. ☐

Gestionnaire de match informatique ☒

Signature des demandes de licences dématérialisées ☒

Actif ☒

Utilisateur diffusant ☒

Adresse Footclubs

Téléphone

Adresse mail

Date de dernière connexion 24/07/2018 18:34:52

Valider Annuler

Libre / Sensor

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante et l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'interface WEB : (<https://fmi-core.fff.fr/>).

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante et l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'[interface%20WEB] interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>)

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - **Uniquement l'équipe recevante !**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante a la charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'[interface WEB \(https://fmi-core-compo.fff.fr/v2\)](https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

Les réponses aux demandes d'explications doivent parvenir au District avant le mardi 12h (date précisée sur le PV).

Rappel du R.S.G. du 92 :

Article 13 - LES FEUILLES DE MATCHS, LES RÉSULTATS

13.1.4 – Le club recevant doit prendre une photo de la composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match, avant la validation d'avant-match. La photo de cette pièce officielle (composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match) sera réclamée par la commission compétente du District en cas de non-réception des données FMI.

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. Elle est obligatoire.

Dans le cas où le club recevant est dans l'incapacité de respecter l'article 13.1.4 du présent règlement, il aura match perdu par pénalité et une amende prévue à l'annexe 2 Financière du RSG 92. 44.3

2 - Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant licencié faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

II. Courrier des clubs

Courrier du club FOOT UNITED /

Vous avez dû « récupérer » votre rencontre en essayant de transmettre la feuille de match.

C'est le moyen « d'écraser » la rencontre.

Vous devez, en rentrant, avec liaison internet, aller sur la feuille de match, et transférer la rencontre tout simplement.



Pour cette rencontre, essayer d'envoyer une photo de la feuille de match comme préconiser sur nos règlements.

IV. Amende pour signature feuille de match par joueur mineur (absence de DR lors de la signature)

La feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». est amendable Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

V. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

- Match n° 55861154 – F.C. ISSY

VI. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer pour le mardi 11/10/2026 avant 12h, au District.

Cas n°3 : Absence de préparation de la rencontre

C.O.M. BAGNEUX - Match n° 55747175 – Seniors D3

ECOLE JEAN MENDEZ- Match n° 55863700 – Seniors D2

A.S. M'BOA - Match n° 55829673 – CDM D1

GARENNE COLOMBES - Match n° 55860888 – U 16 D3

AS FONTENAY - Match n° 5586065 – U 16 D4

Cas n°4 : Absence de récupération (où récup. Tardive) des données de la rencontre

COURBEVOIE SPORTS - Match n° 55860888 – U 16 D3

GARENNE COLOMBES - Match n° 55860888 – U 16 D3

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.